

08 Sep 2023 -17:24

Appartient à Conseil des ministres du 8 septembre 2023

Financement des frais de fonctionnement du service de médiation de l'énergie

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant destiné au financement des frais de fonctionnement pour l'année 2024 du service de médiation de l'énergie.

Le financement du service de médiation de l'énergie est assuré essentiellement par une redevance de médiation due par les entreprises d'électricité et de gaz. L'arrêté royal servira de référence pour le calcul des redevances dues par les fournisseurs et les gestionnaires de réseau pour l'année 2024.

Plus concrètement, le budget de fonctionnement pour 2024 s'élève à 2.712.256 euros, soit une augmentation de 404.438,11 euros par rapport au budget 2023.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

StéphanieMaquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be